

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2016

PLF 2017 - (N° 4271)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 555

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 29

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la Nation et son armée	386 600	0
Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	398 010	0
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale	0	0
<i>Dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
TOTAUX	784 610	0
SOLDE	784 610	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 705 710 € les autorisations d'engagement et crédits de paiement de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ». Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

307 700 € sur le programme « Liens entre la Nation et son armée », action 02 « Politique de mémoire » ;

2 000 € sur le programme « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 02 « Gestion des droits liés aux pensions militaires d'invalidité » ;

396 010 € sur le programme « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 03 « Solidarité ».

2) Conformément au souhait exprimé par la commission des finances du Sénat, il est procédé à une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible, de 78 900 € en autorisations d'engagement et crédits de paiement les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation ». Ces crédits seront imputés sur le programme « Liens entre la Nation et son armée », action 02 « Politique de mémoire ».